



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/BUR/78/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

PNUE

2 octobre 2014
Français
Original: Anglais

78^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Istanbul, Turquie, 3-4 septembre 2014

Rapport Final

**78^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles**

PNUE/PAM
Athènes, 2014

Table des matières

	Pages
Rapport	1 - 7
ANNEXES	
Annexe I Liste des Participants	
Annexe II Ordre du jour	

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement turc et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 78^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'est déroulée à Istanbul, Turquie les 3 et 4 septembre 2014.

Participation

2. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par le Professeur Dr. Mehmet Emin Birpinar, Président du Bureau. Il a salué les membres du Bureau et les autres participants. Il a souhaité la bienvenue à M. Gaetano Leone, nouveau Coordonnateur du PNUE/PAM, qui a pris ses fonctions le 1^{er} Juin 2014.
4. Les membres du Bureau ont accueilli le coordonnateur et ont exprimé leurs vœux de succès et leur pleine confiance en une collaboration fructueuse. Ils ont également exprimé leur satisfaction pour la qualité ainsi que la rapidité avec laquelle les documents ont été soumis au Bureau en vue de la réunion.
5. Le coordonnateur a souhaité la bienvenue à son tour les membres du Bureau et a remercié la Turquie pour avoir accueilli la réunion. Il a également présenté au Bureau un bref aperçu des trois premiers mois de son mandat au Secrétariat, en soulignant ses aspirations, des objectifs et ses constatations, ainsi que les défis du système du PAM en vue pour la période allant jusqu'à la CdP 19.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail

6. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/BUR/78/2 (annexe II)

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période mars 2012-juin 2013

7. Le coordonnateur du PAM, M. Gaetano Leone, a présenté le document UNEP/BUR/78/3 «Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période allant de janvier à juin 2014» ainsi que le Progrès dans la Mise en Oeuvre des Décisions de la CdP 18 (UNEP/BUR/78/6). Le Coordonnateur a également exprimé une certaine préoccupation en regard à l'ambitieux programme de l'exercice biennal en cours et du temps et des ressources limitées disponibles à ce stade, et a demandé le soutien et les conseils du Bureau.
8. Après discussions, le Bureau a convenu de :
 - i. Reconnaître le travail effectué par le Secrétariat et les composantes du PAM pendant le premier trimestre de l'exercice biennal 2014-2015.

- ii. Saluer la soumission de la synthèse des progrès à code couleur concernant la mise en œuvre des décisions de la CdP et demander au Secrétariat de s'assurer qu'un tel rapport fera partie de la documentation ordinaire du Bureau.
- iii. Demander au Secrétariat, lors du rapport sur l'état d'avancement, de souligner les principaux défis de mise en œuvre ainsi que les activités en attente, le cas échéant, et les mesures prises pour les aborder.
- iv. Demander au Secrétariat d'entreprendre la mise en œuvre de la Décision 21/16 le plus vite possible afin de l'achever d'ici la CdP 19, avec l'implication totale de toutes les composantes du PAM concernées, s'appuyant sur leurs forces, leurs capacités et leur mandat.

Point 4 de l'ordre du jour: Point sur la situation financière

9. Le Coordonnateur a présenté aux membres du Bureau en vue de recueillir leurs commentaires une mise à jour financière présentée dans le «Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives» (UNEP/BUR/78/5) incluant:
 - Statut des contributions au 31 juillet 2014
 - Statut des fonds engagés
 - Rapport intermédiaire avec la différence entre les revenus et les dépenses
 - Lettres de demande de paiements ou de rappel
10. Après discussion, le Bureau a convenu de :
 - i. Saluer les efforts du Secrétariat et les améliorations de la situation financière du PAM et a exprimé son appréciation aux Parties contractantes ayant versé leur contribution annuelle au premier semestre 2014.
 - ii. Constater avec inquiétude l'impact négatif que les retards de paiement des contributions peuvent avoir sur la mise en œuvre du Programme de travail du PAM et de demander aux Parties contractantes de payer leurs contributions annuelles 2014 ainsi que les arriérés dans les plus brefs délais et de respecter le calendrier convenu de paiement des contributions des années suivantes.
 - iii. Noter, sauf si les contributions ont été réglées, qu'il existe un risque de devoir reporter les recrutements décidés lors de la CdP18.
 - iv. Demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à obtenir le paiement total des contributions, y compris grâce à une lettre adressée aux Parties pertinentes, cosignée par le Président du Bureau et le Directeur exécutif du PNUE.
 - v. Encourager le Secrétariat à poursuivre l'adoption d'une approche de précaution et de faire le meilleur usage des ressources humaines existantes afin de minimiser le recrutement de consultants et de continuer à rendre compte au Bureau en ce qui concerne le statut des consultations.
 - vi. Reconnaître les implications du système Umoja pour la gestion financière du PNUE/PAM, notant qu'au sein du règlement financier et des règles de gestion financière et des procédures Umoja, certaines dépenses opérationnelles peuvent être imputées au MTF pendant l'année en question, sans engager de coûts jusqu'à ce que la contribution du pays hôte soit payée, et demander au

Secrétariat de rendre compte à ce sujet lorsque de tels frais peuvent avoir été engendrés.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques

11. Le Coordonnateur du PAM a présenté le Rapport du Secrétariat sur les Questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4).

5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles

12. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision de gouvernance IG.21/13 et de la Décision sur le Programme de travail et le budget du PAM pour le biennium 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a présenté un rapport sur les questions liées au statut de la ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles connexes, un point sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013), les Accords avec les pays hôtes avec les pays hébergeant les Centres d'activités régionales du PAM, un point sur les Plans d'action nationaux du Protocole « tellurique » et une proposition de méthode d'évaluation concernant les mesures visant à renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes PAM.
13. Après discussion, le Bureau a convenu de :

Statut de la ratification de la Convention de Barcelone et ses protocoles

- i. Noter les progrès réalisés durant cette période en ce qui concerne la gouvernance et les priorités juridiques.
- ii. Demander au Secrétariat de continuer de suivre étroitement les Parties prenantes n'ayant pas encore signé ou ratifié la version amendée de la Convention de Barcelone et ses protocoles et de consentir des efforts particuliers afin d'assurer l'entrée en vigueur du Protocole « immersions » révisé par la CdP 19.
- iii. Rappeler à toutes les Parties contractantes d'officiallement soumettre leurs rapports sur les mesures prises afin de mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses protocoles le plus vite possible et conformément aux obligations de l'Article 26 de la Convention et pour examen par le Comité de respect des obligations.
- iv. Encourager les Parties contractantes ayant ratifié ou signé le Protocole GIZC de soumettre, à titre volontaire, un rapport sur sa mise en œuvre.
- v. Demander au Secrétariat de continuer le suivi attentif auprès des gouvernements concernés et le siège du PNUE afin de finaliser dès que possible les Accords du pays hôte liés aux CAR, conformément à la Décision IG.21/13.

Point sur les Plans d'action nationaux du Protocole « tellurique »

- i. Encourager les Parties contractantes à consentir tous les efforts possibles afin de mettre à jour leurs Plans d'action nationaux (PAN) conformément aux Lignes directrices convenues, en temps opportun et de manière participative, afin de permettre à la CdP 19 de valider les PAN mis à jour et demander instamment leur mise en œuvre efficace en partenariat avec les principaux acteurs, y compris l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Initiative H2020.
- ii. Encourager les Parties contractantes à utiliser le processus de mise à jour des PAN en tant qu'opportunité décisive au sein du système du PNUE/PAM pour développer des programmes de mesures de contrôle et de prévention de la pollution basés sur l'ECAP et de l'intégrer dans les processus d'élaboration de politiques en cours et/ou dans la mise en œuvre du PAM et d'autres cadres relatifs (DCSMM UE, H2020).
- iii. Demander au Secrétariat de poursuivre sa participation active au processus et à la gouvernance de l'Initiative H2020 afin de soutenir le processus de mise à jour des PAN et les activités de renforcement des capacités connexes.

Proposition sur la méthode d'évaluation des mesures pour renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes PAM

- i. Noter la proposition du Secrétariat concernant la méthode d'évaluation des mesures pour renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes du PAM et demander également au Secrétariat d'envisager le développement d'une telle méthode d'évaluation sur la base des indicateurs de réussite et des analyses des coûts, y compris les délais de réalisation des cibles établies dans le Programme de travail. Le Secrétariat présentera une proposition détaillée lors de la 79^e réunion du Bureau.
- ii. Demander au Secrétariat de vérifier à des fins de références les autres méthodes d'évaluation des CAR des Programmes de mers régionales.

5.2. Développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 : mise à jour

14. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur le Programme de travail et le budget du PAM pour le biennium 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a présenté aux membres du Bureau le processus d'évaluation externe du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014, avec une prolongation d'un an jusqu'en 2015) et la feuille de route pour le développement de la Stratégie à mi-parcours pour la période 2016-2021.
15. Après discussion, le Bureau a convenu de :
 - i. Valider le processus d'évaluation et de développement externes révisés de la Stratégie à mi-parcours, soulignant l'importance de la synchronisation des processus parallèles, mais complémentaires du suivi de la Décision 21/16, de la révision de la SMDD, du développement du Plan d'action régional CPD, des mesures ECAP, du cadre régional sur l'adaptation au changement climatique et autres stratégies, plans d'action et projets pertinents.

- ii. Demander au Secrétariat de faire usage des évaluations et audits existants au sein du système du PAM en tant que références pertinentes.
- iii. Demander à l'Unité de coordination de diriger ces processus en étroite coopération et avec l'implication des Composantes du PAM afin d'assurer leur mise en œuvre en temps opportun et avec succès, avant la CdP 19.

5.3. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement

16. En référence à la Déclaration d'Istanbul, adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le coordonnateur du PAM a présenté une proposition concernant les principes de nomination et de sélection ainsi que les critères du prix.
17. Après discussion, le Bureau a convenu de :
 - i. Demander au Secrétariat de développer, conjointement avec les CAR, en particulier le Plan Bleu, le CAR/CPD et le CAR/PAP d'éventuels critères et une méthodologie pour un tel prix, reflétant également les Protocoles de la Convention de Barcelone.
 - ii. Souligner le fait que le prix doit agir en tant que motivation pour les villes côtières méditerranéennes et pour de meilleures normes environnementales et qu'il constituera une valeur ajoutée pour la région, sensibilisera la population et contribuera à la visibilité des lauréats.
 - iii. Demander au Secrétariat de se concerter avec ONU-Habitat, le Secrétariat UpM et d'autres organisations afin d'examiner leurs initiatives similaires en vue de mettre en place un prix distinct.
 - iv. Recommander au Secrétariat d'utiliser le Groupe de travail thématique sur les « villes durables » et ses experts dans le cadre de la révision de la SMDD en tant qu'opportunité pour discuter et convenir des critères du prix.
 - v. Le Gouvernement de Turquie accueillera une réunion afin de finaliser le projet de proposition de critères pour le prix préparé par le Secrétariat après les consultations nécessaires, avant sa soumission à la CdP19.

5.4. Demandes de statut en tant que partenaires PAM

18. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a informé les membres du Bureau du statut des partenaires du PAM et a attiré leur attention sur les propositions d'extension et de nouveaux partenariats.
19. Après discussion, le Bureau a convenu de :
 - i. Approuver les demandes des organisations non gouvernementales (ONG) MEDASSET (Grèce) et TURMEPA (Turquie) et de demander au Secrétariat de les inclure dans la liste des Partenaires du PAM qui sera soumise à la CdP 19 pour adoption.
 - ii. Demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour assurer l'inclusion des ONG du sud et de l'est de la Méditerranée dans la liste des Partenaires du PAM

et de demander aux Parties individuelles pertinentes de consentir tous les efforts pour assurer une plus vaste participation des parties prenantes dans le travail du système du -PAM.

5.5. Accords de coopération

20. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM a présenté un aperçu de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les entités bilatérales de coopération et a informé les membres du Bureau de la mise en application des accords en vigueur. Les membres du Bureau seront également informés du projet de Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et l'Accord pour la conservation des cétacés en mer noire, Méditerranée et zone atlantique contiguë (ACCOBAMS) ainsi que la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CBD) et la Commission Mer noire.
21. Après discussion, le Bureau a convenu de :
 - i. Exprimer son soutien au projet de Protocole d'accord avec ACCOBAMS, afin d'achever les consultations et obtenir l'autorisation du siège du PNUE. Le Protocole d'accord pourra ensuite être soumis à la CdP19.
 - ii. Saluer les progrès réalisés en ce qui concerne les accords de coopération entre les Secrétariats du PNUE/PAM et de la CBD.
 - iii. Demander au Secrétariat de poursuivre son travail sur une éventuelle coopération avec OSPAR et HELCOM.
 - iv. Saluer les progrès réalisés en ce qui concerne la coopération entre les Secrétariats du PNUE/PAM et de la Convention de Bucarest et soutenir la préparation d'un Protocole d'accord entre ces deux dernières conventions pour soumission à la CdP 19.

5.6. Activités d'informations et de communication

22. Le coordonnateur du PAM a présenté une mise à jour des activités de communication et de sensibilisation et les plans concernant le 40^e Anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée qui aura lieu en 2015.
23. Après discussion, le Bureau a convenu de :
 - i. Exprimer son soutien et convenir que le 40^e anniversaire du PAM est l'occasion de montrer les résultats des principaux processus stratégiques (SMDD 2.0, Décision 21/16, Plan d'action CPD et autres) et de renforcer la visibilité du PAM, mettre en place de nouveaux partenariats et mobiliser des ressources.
 - ii. Encourager les parties et les partenaires à organiser des événements nationaux, le cas échéant, et d'apporter tout son soutien à la célébration de cet important anniversaire.
 - iii. Souligner l'importance du Jour de la côte en tant qu'excellent outil de sensibilisation de la population qui doit être maintenu et renforcé.

- iv. Demander au Secrétariat de mobiliser le CAR/INFO afin de prendre part activement aux activités de communication et de sensibilisation concernant le 40^e anniversaire du PAM, dans le cadre de son mandat.
- v. Demander au Secrétariat de renforcer ses moyens de communication.

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

24. Le Bureau a examiné et adopté les conclusions et recommandations de la réunion comme indiqué ci-dessus.

Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 79e Réunion du Bureau

25. La 79e réunion du Bureau sera organisée en Turquie à la fin de janvier 2015. Il a été admis que le rapport financier sera soumis par le Secrétariat au Bureau deux semaines avant la réunion afin d'assurer l'inclusion des données de rapports financiers de fin d'année. Le reste des documents sera distribué selon les termes de référence du Bureau.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

26. Il n'y avait pas d'autres questions pour examen par la réunion.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

27. La réunion a été clôturée par le Président à 17h00 le 4 septembre 2014.

Annexe I
Liste des Participants

MEMBERS OF THE BUREAU/MEMBRES DU BUREAU**TURKEY / TURQUIE****(PRESIDENT)****Prof. Dr. Mehmet Emin Birpınar**

Deputy Undersecretary

Ministry of Environment and Urbanization

Vekaletler Cad. No:1 Bakanlıklar,

Ankara

Turkey

Tel: +90 312 4181437- 4240998

Fax: +90 312 4178719

E-mail: mehmet.birpinar@csb.gov.tr

Mr Murat Turan

Head of Marine and Coastal Management Division

DG Environmental Management

Ministry of Environment and Urbanization

Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520

Balgat Ankara

Turkey

Tel: +90 312 5863044

Fax: +90 312 4740335

Email: murat.turan@csb.gov.tr

Mr Erol Cavus

Expert

Ministry of Environment and Urbanization

Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520

Balgat Ankara

Turkey

Tel: +90 312 586 3127

Mobile: +90 532 320 6328

Fax: +90 312 474 0335

E-mail: erol.cavus@csb.gov.tr

Ms Şule Erdal

Expert

Ministry of Environment and Urbanization

Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520

Balgat Ankara

Turkey

Tel: +90 312 586 3136

Fax: +90 312 474 0335

E-mail: sule.erdal@csb.gov.tr

FRANCE/ FRANCE**(VICE PRESIDENT)****S.E.M. Xavier Sticker**

Ambassadeur pour l'Environnement

Ministère des Affaires Etrangères

27 Rue de la Convention

75015 Paris

France

Tel:+33 1 53 69 33 88
Fax: +33 1 53 69 34 21
E-mail: Xavier.sticker@diplomatie.gouv.fr

Mme Marie Anne Mortelette
Rédactrice Milieu marin
Sous-direction de l'environnement
Ministère des Affaires Etrangères
27 Rue de la Convention
75015 Paris
France

Tel: +33 1 43 17 44 25
Fax: +33 1 43 17 73 94
E-mail : marie-anne.mortelette@diplomatie.gouv.fr

GREECE / GRECE
(VICE PRESIDENT)

Mr Ilias Mavroidis
Expert
Dept.of International Relations and EU Affairs,
Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change
Athens
Greece

Tel: +30 210 6426531
Fax: +30 210 6434470
E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr

THE STATE OF LIBYA/ L'ETAT DE LYBIE
(VICE PRESIDENT)

Mr Saleh Amnissi
Director
Environment General Authority
Algheran
Tripoli
The State of Libya

Tel: +218 21 487 0266
Mobile: +218 91 3709474
+218 92 3158692
Fax: +218 21 487 1590
E-mail: salehamnissi@yahoo.com

MOROCCO / MAROC
(VICE PRESIDENT)

M. Mohamed Benyahia
Directeur du Partenariat, de la Communication et de la
Coopération
Ministère délégué chargé de l'Environnement
Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement
Rabat
Maroc

Tel:+212 5 57 66 37
Fax: +212 557 6638
E-mail: benyahia@environnement.gov.ma

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

(RAPPORTEUR)

Mr Senad Oprašić

Head of Environmental Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations
Musala 9, 71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 95 35 36

Fax: +387 33 20 61 41

E-mail: senad.oprasic@mvteo.gov.ba

**EUROPEAN UNION /
UNION EUROPEENNE**

(OBSERVER)

Ms Marijana Mance

Policy Officer
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2: Marine Environment and Water Industry
Avenue de Baulieu 5, office BU 9 04/110
B-1049 Brussels
Belgium

Tel : +32 2 2982011

E-mail : marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Mr Gaetano Leone

Coordinator

48, Vass. Konstantinou Ave.

11635 Athens

Greece

Tel:+30 210 7273101

E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr

Mr Habib N. El Habr

Deputy Coordinator

48, Vass. Konstantinou Ave.

11635 Athens

Greece

Tel:+30 210 7273126

E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

Mr Atila Uras

Programme Officer

48, Vass. Konstantinou Ave.

11635 Athens

Greece

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

Annexe II
Ordre du Jour

ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période mars 2012-juin 2013

Point 4 de l'ordre du jour: Point sur la situation financière

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques

- 5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles
- 5.2. Développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 : mise à jour
- 5.3. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement
- 5.4. Demandes de statut en tant que partenaires PAM
- 5.5. Accords de coopération
- 5.6. Activités d'informations et de communication Information

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 79^e Réunion du Bureau

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion